

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 OCTOBRE 2023

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Marie-Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, conseillers municipaux.

Absents(es) excusés(es) : Olivier FONTVIEILLE, Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

Absents(es) représentés(es) : Patrick PELLEGRINI représenté par Sabine ROUVIERE

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local. Depuis, le 1er juin 2023, les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité désigne Mme Marie Simon-Perez, avocate honoraire ancienne membre du Conseil de l'Ordre à ALES en tant que référente déontologue.

La déontologue pourra être saisie par voie écrite ou par mail. En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « Confidentiel ». Le déontologue sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur soit 80 euros par dossier.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

En date du 14 septembre 2023, le CDG30 a décidé de mettre en place une nouvelle convention proposant un service de prévention des risques professionnels auprès des collectivités. Les Agents Chargés de la Fonction d'Inspection (ACFI) ont pour mission de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la fonction publique.

Le tarif d'adhésion à la nouvelle convention est de 600 euros par an. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de renouveler cette convention d'adhésion et autorise le maire à la signer.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

En date du 14 septembre 2023, le CDG30 a décidé de mettre en place une convention qui permet l'adhésion au service de psychologie du travail du Centre de Gestion du Gard.

Les tarifs des prestations sont les suivants :

1 ^{er} rdv :	250 euros
Chaque rdv suivant :	100 euros
Accompagnement collectif (1/2 journée) :	280 euros
(1 journée)	500 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la proposition du CDG30.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE

En date du 14 septembre 2023, le CDG30 a décidé de mettre en place une nouvelle convention qui permet l'adhésion au service de médecine préventive du travail.

Le coût de la prestation s'élève 0.40 % de la masse salariale soit environ 400 euros par an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de renouveler cette adhésion.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PARTENARIAT CNRACL ET INVALIDITE

En date du 14 septembre 2023, le CDG30 a décidé de mettre en place des modalités de conventionnement avec une tarification annuelle couvrant les prestations qui n'entrent pas dans ses missions obligatoires.

Cette convention permettra de saisir le CDG30 pour des conseils en matière de retraite, d'invalidité, informations sur la réglementation en vigueur, accompagnement personnalisé pour les agents...

Le tarif de la prestation s'élève à 200 euros par an. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer à cette nouvelle convention.

CREATION DE L'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET DE 17H30 PAR SEMAINE

Il est proposé au Conseil Municipal de créer l'emploi d'adjoint technique à raison de 17h30 hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié :

- Filière technique
- Cadre d'emploi : Adjoint technique, Grade : Echelle 1
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Le tableau des emplois de la commune :

Catégorie C	Filière administrative	Adjoint administratif	17h30
		Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	17h30
	Filière technique	Adjoint technique	20h15
		Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h00
Catégorie B	Filière administrative	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35h00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer L'emploi d'adjoint technique précité.

QUESTIONS DIVERSES

- Zones d'accélération Energies Renouvelables (EnR) => présentation des cartes établies par EDF EnR. Le Conseil Municipal a prévu de se déplacer sur le terrain prochainement.
-
- Présentation de la cartographie des friches et des Biens Vacants et sans Maîtres établie par la SAFER dans le cadre du Dispositif Terrarural. Le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre la procédure des biens vacants et sans maîtres => contact sera pris avec la SAFER